

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je comprends l'inquiétude du sénateur Muir, du sénateur Bielish et d'autres. Je tiens à être clair là-dessus. Les honorables sénateurs savent très certainement que les missiles ne seront pas armés. Ils ne seront pas porteurs d'ogives nucléaires. Ces essais sont du genre de ceux effectués dans le cas d'un nouveau prototype d'avion. Si je ne m'abuse, il s'agit d'un engin volant qui entre dans la catégorie des aéronefs.

● (1450)

Le sénateur Muir: Honorables sénateurs, je comprends, naturellement, que les missiles soient inoffensifs. Néanmoins, je pense que nos forces armées devraient avoir droit de regard sur ces essais, où qu'ils aient lieu sur notre territoire, et il ne faudrait pas qu'on leur interdise l'accès à certains secteurs ou qu'on vienne leur dicter leur conduite. J'espère que l'on va s'occuper de cette question.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je ferai part aux autorités compétentes des préoccupations du sénateur Muir.

LES MESURES FISCALES DÉCOULANT DU BUDGET

AUTORISATION AU COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE DE FAIRE UNE ÉTUDE

L'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, conformément à son avis de motion d'hier, propose:

Que le comité permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier ce qui suit:

- (i) les modifications fiscales budgétaires déposées à la Chambre des communes par le ministre des Finances le 12 novembre 1981 et leur incidence pour les contribuables;
- (ii) les documents, déposés à la Chambre des communes par ledit ministre des Finances le 18 décembre 1981, concernant certaines mesures fiscales budgétaires énumérées annoncées le 12 novembre 1981 et exposant le traitement fiscal qu'il proposait d'accorder à ces mesures;
- (iii) les propositions, faites à la Chambre des communes par le ministre des Finances le 18 décembre 1981, au sujet d'ajustements à certaines mesures contenues dans les résolutions budgétaires;
- (iv) les autres propositions, faites à la Chambre des communes par le ministre des Finances le 18 décembre 1981, pour le renvoi de certaines mesures fiscales contenues dans les résolutions budgétaires à un comité parlementaire; ces mesures sont les suivantes:

les règles relatives à la réorganisation des sociétés, l'imposition de l'assurance-vie, des organismes de bienfaisance, des allocations de retraite et des travaux en cours; et

- (v) les bills fondés sur les changements apportés aux mesures fiscales budgétaires, avant que lesdits bills et tout autre sujet connexe ne soient soumis au Sénat.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avant de proposer l'ajournement, je voudrais signaler que les deux dernières séances du Sénat ont été exceptionnellement courtes. Il est inutile cependant que je rappelle aux honorables sénateurs que les comités sont fort occupés cette semaine, à tel point qu'il y a même eu quelque conflit hier, et que deux comités se réunissent cet après-midi et plusieurs autres demain.

En outre, maintenant que l'autre endroit a repris ses séances, nous recevrons, bien entendu, des mesures que nous devons examiner la semaine prochaine.

L'honorable Robert Muir: J'invoque le Règlement, honorables sénateurs. Je suis bien d'accord avec le leader adjoint. Cinq comités ont siégé hier, deux comités ont siégé cet après-midi et, demain matin, le comité de la régie intérieure et le comité des transports et des communications siègent tous deux à 11 h 15. Le président du comité des transports et des communications est très strict et il n'aime pas que des membres de son comité quittent une séance pour assister aux délibérations d'un autre comité, et je le comprends bien. Je pensais qu'on devait faire quelque chose pour résoudre de tels problèmes.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Muir d'avoir soulevé cette question. Nous avons essayé de faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de comités qui siègent en même temps. Nous nous sommes spécialement efforcés d'éviter le plus possible que des comités siègent en même temps que le Sénat. Nous ne nous sommes peut-être pas suffisamment penchés sur le problème qui se pose lorsque deux comités siègent en même temps pour les sénateurs qui font partie des deux comités. Jusqu'ici, nous n'avons pas pu éviter les séances simultanées de plus d'un comité.

Lors de la prochaine réunion des présidents de comité, nous pourrions peut-être examiner ce problème, qui met non seulement les présidents de comité dans l'embarras, mais aussi les sénateurs qui n'ont pas le don d'ubiquité.

Je remercie le sénateur Muir d'avoir soulevé cette question. Nous examinerons le problème et nous verrons ce que nous pouvons faire pour le résoudre.

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)